

199009

SOCIÉTÉ CIVILE PARTICULIÈRE DU MIDI

Société civile au capital de 1 524,49 €

Siège social : 79 boulevard de la Croisette, 06400 CANNES
05 368 895 RCS CANNES**AVIS DE DISSOLUTION**

Le 30/12/2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. A été nommé aux fonctions de liquidateur : Monsieur Charles BOSSERT, demeurant 2 907 Old Masters Dr Sugar Land, 77479 TEXAS (Etats-Unis). Le siège de la liquidation a été fixé au 79 boulevard de la Croisette, 06400 CANNES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de CANNES.

199010

SOCIÉTÉ CIVILE PARTICULIÈRE DU MIDI

Société civile au capital de 1 524,49 €

en liquidation

Siège social : 79 boulevard de la Croisette, 06400 CANNES
05 368 895 RCS CANNES**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Le 31/12/2020, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Charles BOSSERT, demeurant 2 907 Old Masters Dr Sugar Land, 77479 TEXAS (Etats-Unis), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour. Les comptes de liquidation seront déposés en annexe au RCS de CANNES duquel la société sera radiée.

199011

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 12 janvier 2021, à MANDELIEU-LA-NAPOULE. Dénomination : RENU, Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Siège social : 1050 rue Jean Monnet, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE. Objet : Travaux de construction et de rénovation de maisons individuelles tous corps d'état. Activités de construction spécialisées qui concernent un aspect commun à différents ouvrages et requièrent des compétences ou du matériel spécialisés. Durée de la société : 99 années(s). Capital social fixe : 1 000 Euros. Cession d'actions et agrément : Les actions peuvent être cédées librement par l'associé unique et en cas de pluralité d'actionnaires, entre actionnaires. En cas de pluralité d'actionnaires les actions de la société ne peuvent être cédées à des tiers, y compris aux conjoints, descendants ou ascendants du cédant, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : Chaque action donne droit à une voix. A été nommé : Président : Monsieur Renat URAZMETOV, 1050 rue Jean Monnet, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE. La société sera immatriculée au RCS de CANNES.

198983

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER****2^{ÈME} AVIS - COMMUNE DE MANDELIEU-LA-NAPOULE -
ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PLAN DE PRÉVENTION
DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INCENDIES DE FORÊT**

Par arrêté préfectoral en date du 8 décembre 2020, l'ouverture d'une enquête publique pour la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'incendies de forêt a été ordonnée. Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes.

Conformément à l'arrêté F-093-18-P-0013 portant décision de l'autorité environnementale après examen au cas par cas, la révision du plan de prévention des risques d'incendies de forêt de la commune de MANDELIEU-LA-NAPOULE n'est pas soumise à évaluation environnementale en application du décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le rapport de présentation du projet de PPR.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre Etat membre de l'union européenne.

L'enquête publique se déroulera du 18 janvier 2021 au 19 février 2021 inclus (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute sa durée, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de MANDELIEU-LA-NAPOULE, avenue de la République, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE, du 18 janvier 2021 au 19 février 2021 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le tribunal administratif de NICE a désigné en date du 30 septembre 2020, M. Jean-Claude LENAL comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Commune : MANDELIEU-LA-NAPOULE
Date : 18 janvier 2021
Heure : De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Lieu : Hôtel de Ville, avenue de la République, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE
Commune : MANDELIEU-LA-NAPOULE

Date : 27 janvier 2021**Heure : De 8h30 à 12h00****Lieu : Hôtel de Ville, avenue de la République, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE**
Commune : MANDELIEU-LA-NAPOULE**Date : 4 février 2021****Heure : De 13h30 à 17h00****Lieu : Hôtel de Ville, avenue de la République, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE**
Commune : MANDELIEU-LA-NAPOULE**Date : 16 février 2021****Heure : De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00****Lieu : Hôtel de Ville, avenue de la République, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE**
Commune : MANDELIEU-LA-NAPOULE**Date : 19 février 2021****Heure : De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00****Lieu : Hôtel de Ville, avenue de la République, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE**

La personne responsable du projet est :

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer

Service de l'Etat dans les Alpes-Maritimes

Direction départementale des territoires et de la mer

CADAM - Service déplacements

risques sécurité / Pôle risques naturels et technologiques

147 boulevard du Mercantour, 06286 NICE cedex 3

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, en mairie de MANDELIEU-LA-NAPOULE, avenue de la République, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 18 janvier 2021 au vendredi 19 février 2021 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelles de la mairie, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête

publique dématérialisé sécurisé seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant :

<https://www.registredemat.fr/prif-mandelieu-la-napoule>

ou accessible à partir du lien disponible sur le site de la préfecture :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique relative au projet de révision du PPR d'incendies de forêt de la commune de MANDELIEU-LA-NAPOULE

Mairie de MANDELIEU-LA-NAPOULE - Hôtel de Ville, avenue de la République, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE

ou par e-mail à l'adresse suivante : prif-mandelieu-la-napoule@registredemat.fr

L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible, sur un poste informatique connecté mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, du 18 janvier 2021 au 19 février 2021 inclus, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 en mairie de MANDELIEU-LA-NAPOULE, avenue de la République, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE.

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- Adressée par le préfet à la mairie de MANDELIEU-LA-NAPOULE pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête ;

- Tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

199017

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/01/2021, il a été constitué une SASU dénommée : AMB GROUP - Siège social : 43 avenue de la Bornala, 06200 NICE. Capital : 1 000 €. Objet : La détention et la gestion de participation dans d'autres sociétés et la fourniture de services administratifs et financiers à ces sociétés (activités de holding). Président : M. Aharon BENHAMOU, 85 boulevard de la Croisette, 06400 CANNES. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NICE.

199016

AVIS

Par assemblée générale extraordinaire du 12/01/2021 de la SASU MELINA au RCS NICE n° 889 215 646 au capital social de 1 000 Euros, situé c/o HERMETYS - RCS NICE n° 518 560 552 - 34 rue Gioffredo, 06000 NICE, il a été décidé de transférer le siège social au 2 place de l'Armée du Rhin, 06300 NICE et de remettre la société en activité à compter du 14/01/2021.
Pour avis, le président.

Announces LEGALES
www.petitesaffaires.fr

199012

SARL RUE FELIX FAURE

Capital 18 750 €

Siège : 49 rue Felix Faure, 06400 CANNES
RCS CANNES 429 472 723**AUGMENTATION DE CAPITAL**

Par AGE du 17 décembre 2020, les associés ont constaté la réalisation de l'augmentation de capital. Le capital social a été augmenté de 60 000 € par apport en numéraire, et porté de 18 750 € à 78 750 €. L'article 6 des statuts est modifié en conséquence.
Pour avis.